

La présente décision  
affichée le 8 février 2019  
et transmise au représentant de l'État  
le 7 février 2019  
est exécutoire depuis cette date.

## DÉLIBÉRATION

L'an deux mille dix-neuf, le 7 février, à 9h30,  
le Conseil syndical du Syndicat Mixte Ouvert Val de Loire Numérique, dûment convoqué, s'est réuni en  
session ordinaire,  
dans la dans la salle Camille Danguillaume, Maison des Sports du Conseil départemental d'Indre-et-Loire,  
à Parçay Meslay,  
sous la présidence de Monsieur Bernard PILLEFER.

Date de convocation : 31 janvier 2019

### **Présents : (23)**

Collège Région : Pierre COMMANDEUR.

Collège Département de Loir-et-Cher : Bernard PILLEFER, Catherine LHERITIER.

Collège Département d'Indre-et-Loire : Sylvie GINER.

Collège EPCI 41 : François BORDE, Jean GASIGLIA, Michel BIGUIER, Pascal GOUBERT DE CAUVILLE, Laurent ALLANIC, Christophe LECLERCQ, Michel GUIMONET, Hubert AZEMARD, Bernard GIRAULT.

Collège EPCI 37 : Jean-Claude OMONT, Jean-Pierre GASCHET, Claude BORDIER, Jean-Marie VANNIER, Alain BENARD, Pierre DOURTHE, Michel CHEVET, Thierry BRUNET, Alain DELHOUME, Alain BUONOMANO.

### **Absents : (31)**

Sabrina HAMADI, Valentino GAMBUTO, Claude GREFF, Pascal BIOULAC, Jean-Marie JANSSENS, Nicolas PERRUCHOT, Martine CHAIGNEAU, Jocelyne COCHIN, Pierre LOUAULT, Isabelle RAIMOND-PAVERO, Stéphane BAUDU, Bernard BONHOMME, Philippe MERCIER, André BOISSONNET, Jean-François MEZILLE, Roland BINGLER, Michel BEAUMONT, Joël DEBUIGNE, Raphaël HOUGNON, Nathalie MATHIEU, Eric MARTELLIERE, Philippe BEHAEGEL, Marc ANGENAULT, Marc HAMON, Olivier VIEMONT, Jean-Marie CARLES, Magali L'HERMITE, Christian PIMBERT, Jean-Serge HURTEVENT, Patrick MICHAUD, Jocelyn GARCONNET.

### **Personnes ayant donné pouvoir : (9)**

Michel BEAUMONT à Bernard PILLEFER

Pascal BIOULAC à Catherine LHERITIER

Isabelle RAIMOND-PAVERO à Sylvie GINER

Pierre LOUAULT à Jean-Pierre GASCHET

Joël DEBUIGNE à Laurent ALLANIC

Jean-François MEZILLE à Jean GASIGLIA

André BOISSONNET à Christophe LECLERCQ

Philippe BEHAEGEL à Jean-Marie VANNIER

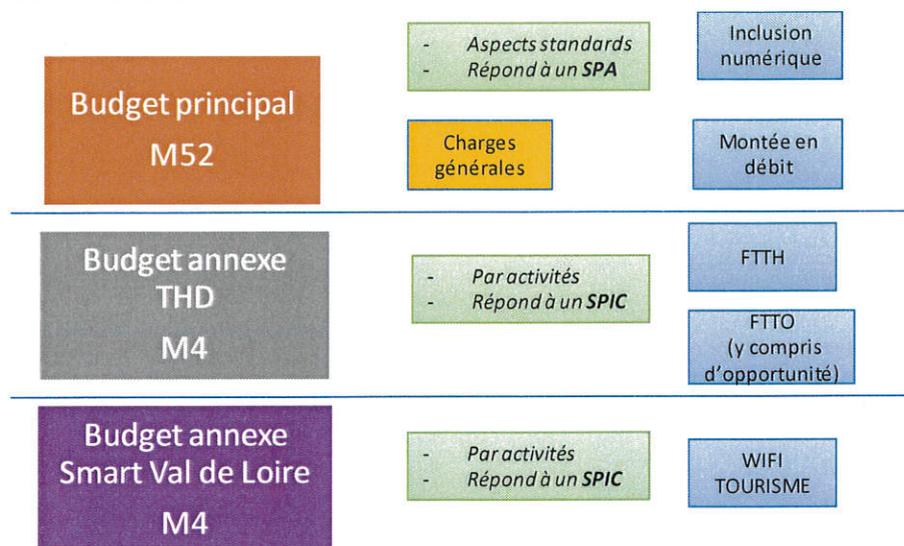
Jocelyne COCHIN à Jean-Claude OMONT

Pour : **32** ( 57 voix) Contre : 0 (0 voix) Abstentions : 0 (0 voix)

Délibération 1. Budget primitif 2019

Conformément au débat d'orientations budgétaires 2019 qui a eu lieu le 11 décembre 2018, il est présenté ci-après le Budget Primitif 2019 du budget principal (instruction comptable M52, géré en TTC) et des budgets annexes « Très Haut Débit » et « Smart Val de Loire » (instruction comptable M4, géré en HT).

### Rappel de la structure budgétaire



## I. Budget principal (TTC)

### A. Investissement : 1 529 388,84 €

#### 1. Les dépenses

#### Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles

##### *Études et frais d'insertion*

Il est proposé un budget de 48 591 € destiné à financer des études dont notamment le solde de l'AMO suivi des travaux de montée en débit. Courant 2019, le site internet connaîtra une évolution notamment afin de développer la partie Smart Val de Loire (40 000 €).

#### Chapitre 204 : Subventions d'équipement versées

##### *Le Passeport Inclusion Numérique*

Il est proposé une enveloppe de 50 000 € par Département comme en 2018. En 2018 6 112,95 € de subvention ont été versés sur le Loir-et-Cher et 31 532,50 € sur l'Indre-et-Loire.

#### Chapitre 21 : Immobilisations corporelles

Il est proposé d'acquérir un véhicule (40 000 €) en remplacement du véhicule actuellement loué. L'intégration de cinq nouveaux agents (deux en décembre 2018 et trois en 2019) nécessitent l'acquisition de nouveaux équipements (mobilier et informatique, 30 000 €).

### **Chapitre 23 : Immobilisations en cours**

#### **Païement du solde des travaux de montées en débit**

L'ensemble des travaux réalisés ont été finalisés courant 2018 (1 270 797,84€), le marché avec la société SOBECA sera soldé financièrement et clôturé après la réception des travaux.

#### 2. Les recettes

Les dépenses sont financées par le résultat 2018 de la section d'investissement soit 1 512 763,84 € (chapitre 001) et les recettes d'amortissement soit 16 625 € (cf B-1 chapitre 040).

### **B. Fonctionnement : 2 739 936,84 €**

#### 1. Les dépenses

#### **Chapitre 011 : Charges à caractère général**

**Dépenses de structures** (loyers, assurance, véhicules, fournitures...) : elles s'élèvent à 197 500 € en 2019 dont la cotisation à l'AVICCA (10 000 €), les assurances personnels et responsabilité civile (30 000 €), les loyers des locaux (22 000 €), la location de véhicules (25 000 €), formations (30 000 €), impressions (5 000 €), fournitures et petits équipements (16 000 €) etc...

À noter, 10 000 € sont prévus au titre de la prise en charge de frais de bornage dans le cadre des conventions de domaine privé communal avec plusieurs communes.

**Les autres dépenses** : un budget de 984 291,84 € est proposé au titre d'études et prestations de services. Cela concerne notamment la poursuite du travail avec l'AMO qui accompagne le Syndicat en matière d'outil décisionnel, un budget au titre de la communication qui intègre la communication du projet Smart Val de Loire, un accompagnement du Syndicat dans la mise en place du Régime Indemnitaire des Fonctionnaires de l'État dit RIFSEPP, la mise en page du rapport d'activités 2018, des reportages photos lors d'évènements tels que des conférences de presse, l'abonnement plateforme de marché achat public etc.

#### **Chapitre 012 : Charges de personnel, frais assimilés**

Le poste des charges de personnel représente 665 000 €. Val de Loire Numérique compte 10 ETP pour assurer les missions qui lui sont dévolues sur les deux départements : un DGS, deux assistantes, deux chargés d'affaires Très Haut Débit (dont un recruté le 21/01/19) sous la responsabilité d'un Directeur technique, deux gestionnaires Finances/Commande publique et Ressources Humaines/Administration générale sous la responsabilité de la Directrice adjointe et une Directrice de projet Smart Val de Loire.

#### **022 : Dépenses imprévues**

Un budget de 150 000 € est proposé en dépenses imprévues, soit 5,5 % des dépenses de fonctionnement.

#### **Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante**

Une subvention sera versée à l'Observatoire de l'Économie et des Territoires (70 000 €) dans le cadre de la collaboration sur le SIG. Par ailleurs, 100 € sont prévus au titre de régularisations au titre du prélèvement à la source et de centimes de TVA.

### **Chapitre 67 : Charges exceptionnelles**

Conformément à la délibération d'avril 2017, le budget principal verse une subvention d'équilibre au budget annexe THD à hauteur de 251 410 € (cf II B.2). De plus, il est proposé ci-après, point n°3, la mise en place d'une subvention d'équilibre sur le Budget annexe Smart Val de Loire à hauteur de 395 010 € (cf III B.2). Enfin, 10 000 € sont prévus au titre d'éventuels intérêts moratoires.

### **Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section**

Les amortissements 2018 s'élèvent à 16 625 € dont 8 424 € au titre des subventions « Passeport Inclusion Numérique » sur 3 ans et 8 201 € au titre des équipements informatiques et mobiliers du Syndicat.

#### 2. Les recettes

### **Chapitre 70 : Ventes produits fabriqués, prestations**

**Remboursement par les budgets annexes des moyens généraux** : les budgets annexes rembourseraient 610 400 € au budget principal conformément à la délibération présentée ci-après.

### **Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations**

**Participation des membres** : conformément à l'article 13 des statuts du SMO Val de Loire Numérique, chaque collègue contribue à hauteur de 20 % au besoin de financement annuel de la section de fonctionnement. La contribution 2019 par collègue est de 112 000 € soit une diminution de 5% par rapport à 2018 (cf. détail par EPCI en annexe 2).

### **Chapitre 75 : Autre produit de gestion courante**

**Redevance d'affermage** : article 5.7 convention DSP « Le Délégué s'acquitte d'une redevance au profit du Délégué en contrepartie des ouvrages et équipements que ce dernier lui met à disposition dans le cadre de la mission 2, à savoir les liaisons optiques et équipements visant d'une part à la mise en œuvre de solution de Dessert FttE Pré-BLOM et d'autre part à la mise en œuvre de sites FttN ». Son montant serait de l'ordre de 640 000 € en 2019. Cette redevance d'affermage est réévaluée au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année sur la base de l'indice visé en annexe 15.0 de la présente convention, non encore paru.

### **Chapitre 002 : Résultat de fonctionnement reporté**

Le résultat 2018 de la section de fonctionnement est de 926 535,84 €. Il s'explique principalement par la non consommation des crédits d'études (181 K€), de charges de personnel (284 K€ l'ensemble des postes n'étant pas pourvu sur 2018), le non versement de la subvention d'équilibre au Budget annexe THD (371 K€), les dépenses liées aux équipements mis à disposition du délégué en octobre (prévue en année pleine au BP 2018) à hauteur de 77 K€.

## **II. Budget annexe Très Haut Débit (HT)**

### **A. Investissement : 17 147 866,72 €**

#### 1. Les dépenses

### **Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles**

**Études :** le BP prévoit une enveloppe de 610 297,72 € au titre d'études dans le cadre de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage sur le suivi de la DSP par les cabinets Tactis, Sphère Publique, Klopfer (analyse des études, suivi de travaux, analyse des compte rendus trimestriels et rapport d'activités 2018, ...).

### **Chapitre 23 : Immobilisations en cours**

#### ***Le paiement du solde des travaux sur les sites prioritaires***

Le marché avec la société SOBECA sera clôturé (terme : avril 2019) après la réception de l'ensemble des travaux et le paiement du solde des opérations.

- ✓ Sites prioritaires Indre-et-Loire (40 000 €) : à la demande du Département d'Indre-et-Loire, un dernier collègue nécessite d'être fibré (Azay-le-Rideau).
- ✓ Sites prioritaires Loir-et-Cher (200 000 €) : solde financier des opérations démarrées en 2018.

#### ***Une enveloppe travaux au titre du FttH***

Une enveloppe travaux destinée à faire face à d'éventuels aléas (travaux de génie civil, acquisitions d'équipements d'activation, réseaux, acquisition d'équipements télécoms et réseaux) est prévue à hauteur de 200 000 €.

### **Chapitre 27 : Autres immobilisations financières**

**La Délégation de Service Public :** le coût du projet FttH est de 489,9 M€ dont 253,9 M€ pour l'Indre-et-Loire et 236 M€ pour le Loir-et-Cher. **La participation publique totale est de 52,4 M€.**

En 2018, 2 601 646 € ont été versés conformément à la convention de DSP, en deux versements (le 1<sup>er</sup> versement dans les 30 jours suivant l'entrée en vigueur de la convention et le même montant 30 jours suivant la libération du capital à la société de projet.)

En 2019, les versements prévus au budget sont de 15 463 890 € dont :

- 14 054 805 € au titre du 1<sup>er</sup> établissement,
- 1 409 085 € au titre du raccordement final.

### **Chapitre 13 : Subventions (remboursement)**

En 2016, les EPCI du Loir-et-Cher avaient versé en avance de phase une participation au titre du financement du FttH. Lors de l'actualisation des conventions financières entre le SMO et les EPCI, il a été constaté que certains EPCI avaient versé plus que leur participation totale. Dès lors, conformément aux avenants aux conventions financières votés en octobre 2018, le SMO remboursera en 2019 le trop-perçu soit 85 200 €. Sont concernées : CA Territoires Vendômois (Pays de Vendôme et Vendômois Rural), CC Terres du Val de Loire, CC Collines du Perche et CC Romorantinais et Monestois.

### **Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section**

**Amortissements :** en M4, l'amortissement des subventions d'investissement reçues est obligatoire. Le Syndicat doit donc amortir les subventions reçues de ses partenaires ce qui correspond à un montant de 548 479 € (dépenses d'investissement = recette de fonctionnement).

*Ces subventions financent des équipements qui ne font pas l'objet d'amortissement (la participation du Délégué est versée sur un compte 2764, non amortissable).*

## 2. Les recettes

L'ensemble des dépenses d'investissement sont financées par la reprise du résultat 2018 (chapitre 001 : 11 884 937,64 €), les dotations aux amortissements (chapitre 040 : 76 400 €), un virement entre section (chapitre 021 : 935 102,08 €) et la participation des membres (chapitre 13 : 4 251 427€) réparties comme suit :

- Région Centre-Val de Loire (au titre de l'Indre-et-Loire) : 1 468 000 € (la participation totale de la Région est de 1 580 000 € dont 112 000 € en fonctionnement sur le budget principal)
- Département Loir-et-Cher : 1 429 505 €
- EPCI Indre-et-Loire : 1 294 097 €
- EPCI Loir-et-Cher : 59 825 €

## **B. Fonctionnement : 1 674 912,08 €**

### 1. Les dépenses

#### **Chapitre 011 : Charges à caractère général**

##### ***Dépenses liées aux sites prioritaires***

Le délégataire a repris en affermage les équipements du SMO, seules 3 zones d'activités ne sont pas encore remises en affermage, des crédits de maintenance (5 000 €) sont donc prévus au Budget.

Suite au transfert de compétence, la Communauté de communes Bléré Val de Cher a mis à disposition du SMO la zone de Sublaines. Cette dernière est gérée dans le cadre d'une DSP avec Blue Infra jusqu'en septembre 2019 (20 000 €).

Enfin, dans le cadre d'une convention avec l'ONF, le SMO s'est engagé à prendre en charge la location de fourreau (8 000 €), ces frais sont ensuite refacturés à M. Catroux.

**Études** : le BP prévoit une enveloppe de 80 000 € au titre de « l'assistance externe » pour le suivi de la DSP.

**Remboursement au budget principal des moyens généraux** : le budget annexe verse 20 000 € au budget principal au titre des loyers (cf I- B-1).

#### **Chapitre 012 : Charges de personnel, frais assimilés**

**Remboursement au budget principal des moyens généraux** : le budget annexe rembourserait 520 00 € au budget principal au titre des frais de personnel. (cf I- B-1).

#### **Chapitre 65 et 67 opérations diverses**

10 € sont prévus pour permettre des régularisations de centimes de TVA et 10 000 € aux titres d'éventuelles intérêts moratoires.

#### **Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section**

**Amortissements** : les études non suivies de travaux font l'objet d'un amortissement sur 5 ans. (dépenses de fonctionnement = recettes d'investissement), cela représente 76 400 € en 2019.

### **Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement**

Ce virement de 935 102,08 €, de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, permet d'équilibrer la section d'investissement et ainsi les opérations d'ordre sont également équilibrées en dépenses et recettes.

#### 2. Les recettes

### **Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante**

**Redevance de contrôle** : l'article 4.3.1 du contrat de la DSP stipule « Afin de couvrir les frais engagés par l'Autorité Délégante pour le suivi des investissements à la charge du Déléguataire ainsi que le contrôle du service délégué, le Déléguataire lui verse une redevance annuelle dont le montant et les modalités de calcul sont détaillés dans le contrat de DSP. » Elle serait de 404 000 € en 2019.

**Divers** : la redevance payée par le SMO à l'ONF dans le cadre du dossier de la Ferme de Boulogne est refacturée à M. Catroux conformément à la convention et son avenant passé avec ce dernier en 2018 (8 000 €).

### **Chapitre 77 : Produits exceptionnels**

**Subvention d'équilibre du budget principal** : afin de respecter le principe d'équilibre réel de la section de fonctionnement, une subvention d'équilibre versée par le budget principal est inscrite au BP soit 251 410 €. Elle permet d'obtenir une épargne brute à 0 € (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement).

### **Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section**

**Amortissements** : 548 749 € cf. dépenses d'investissement II A 1.

### **Chapitre 002 : résultat de fonctionnement reporté**

Le résultat de fonctionnement 2018 est de 463 023,08 €. Il s'explique essentiellement par les opérations d'ordre (solde des opérations d'ordre en fonctionnement 2018 : 421 727 €).

## **III. Budget annexe Smart Val de Loire (HT)**

### **A. Investissement : 1 026 000 €**

#### 1. Les dépenses

### **Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles**

**Études** : il faut distinguer trois types d'études :

- les études de sites réalisées par le prestataire du marché (43 000 €),
- une AMO de contrôle pour les études et les travaux réalisés par le prestataire : le Syndicat fera appel à un prestataire extérieur dans un premier temps (60 000 €),

- les études portées par le Syndicat : rédaction des conventions financières, étude sur la data, rédaction des clauses juridiques de l'engagement des touristes au sujet des données, accompagnement sur la réalisation du 2<sup>nd</sup> appel d'offres, ... (140 000 €).

**Infrastructure centralisée:** pour 2019, les dépenses relatives au portail captif (interface utilisateurs via un site web) sont estimées à 50 000 €.

*L'infrastructure centralisée, estimée à 300 000 € sur la durée du marché, représenterait 150 000 € en 2019 et est répartie dans deux chapitres budgétaires (20 et 21) en raison de la typologie des dépenses.*

### **Chapitre 21 : Immobilisations corporelles**

**Infrastructure centralisée:** il s'agit ici de dépenses telles que l'acquisition d'un serveur de fichier, d'équipements de réseau, de structuration, d'hébergement et de restitution des données... soit 100 000 €.

**Marché relatif à la mise en place d'un réseau wifi territorial :** L'estimation des dépenses 2019 est basée sur une hypothèse de réalisation. Le montant sera ajusté lorsque l'ensemble des sites seront identifiés et auront acté leurs engagements.

L'équipement des sites en Loir-et-Cher représenterait 312 000 € (50 % de l'objectif global du CD41) et en Indre-et-Loire 291 000 € (8 sites publics appartenant au CD37 et 5 % des sites proposés par le CD37 aux EPCI).

Ces dépenses intègrent l'équipement (bornes wifi, surbox...) et l'installation par le prestataire (réalisation des travaux de génie civil, câblage...).

## 2. Les recettes

### **Chapitre 13 : Subventions**

L'infrastructure centralisée est financée par la Région et les deux Départements à hauteur de 50 000 € chacun pour 2019.

L'équipement des sites touristiques en bornes wifi ou surbox est financé selon la clé de répartition suivante, différente selon les départements :

	%	Sites de 5 000 à 50 000	Sites de + 50 000	Cœurs de villes touristiques	Sites publics	Offices de Tourisme	Aires de camping-car	hotellerie plein air	gîtes de groupe	caves touristiques	Meublés / chambres d'hôtes	Résidences de tourisme, VV
<b>37</b>	CR	20	20	20	50	20	20	20	20			
	CD	20	20	20	50	20	20	20	20			
	EPCI	20	20	20		20	20	20	20			
	GESTIONNAIRE	40	40	40		40	40	40	40	100	100	100
<b>41</b>	CR	30	20	30	35	25	25	20	20	25	40	20
	CD	30	20	50	35	25	25	20	20	25	40	20
	EPCI	20	20	20	30	30	25	20	20	25		20
	GESTIONNAIRE	20	40			20	25	40	40	25	20	40

Pour 2019, la participation des financeurs et gestionnaires de sites est estimée comme suit en fonction des hypothèses de dépenses et des clés de répartitions ci-dessus :

- Région Centre-Val de Loire : 236 000 € (dont 50 000 € au titre de l'infrastructure centralisée),
- Département du Loir-et-Cher : 206 000 € (dont 50 000 € au titre de l'infrastructure centralisée et 30 000 € au titre de l'acquisition d'un équipement mobile),
- Département d'Indre-et-Loire : 144 000 € (dont 50 000 € au titre de l'infrastructure centralisée et 94 000 € au titre de ses propres sites touristiques),

- EPCI de Loir-et-Cher : 68 000 €,
- EPCI d'Indre-et-Loire : 41 000 €.

À noter, ces participations sont indicatives, elles seront précisées lorsque l'ensemble des acteurs auront validé l'installation d'un équipement.

### **Chapitre 021 : Virement à la section d'investissement**

Le virement de section permet de « basculer » en investissement le financement des études portées par le Budget principal via la subvention d'équilibre (cf. ci-après) soit 200 000 €.

## **B. Fonctionnement : 505 010 €**

### 1. Les dépenses

#### **Chapitre 011 : Charges à caractère général**

**Marché relatif à la mise en place d'un réseau wifi territorial** : il s'agit de la maintenance des box, surbox (garantie) soit 110 000 €, des prestations de services liées à l'infrastructure centralisée soit 60 000 € et des dépenses liées à l'infogérance (utilisation de baies) soit 60 000 €.

Un budget de 5 000 € est prévu pour d'éventuelles formations aux agents sur l'équipement mobile.

#### **Chapitre 012 : Charges de personnel, frais assimilé**

**Remboursement au budget principal des moyens généraux** : le budget annexe rembourserait 70 000 € au budget principal au titre des frais de personnel correspondant au poste de Directrice de projet Smart Val de Loire. (cf I- B-1).

#### **Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante**

10 € sont prévus au titre d'écritures de régularisations de centimes de TVA.

#### **Chapitre 023 : virement de section** - Cf. III A.2

### 2. Recettes

#### **Chapitre 70 : Ventes produits fabriqués, prestations**

Les frais de fonctionnement liés à l'implantation des bornes wifi ou surbox (la maintenance) sont refacturés aux gestionnaires de sites (110 000 €).

#### **Chapitre 77 : Produits exceptionnels**

**Subvention d'équilibre du budget principal** : afin de financer d'une part, les études menées par le Syndicat (investissement) et d'autre part, le besoin de financement de la section de fonctionnement, une subvention d'équilibre est prévue au BP 2019 à hauteur de 395 010 €. À noter, le besoin de financement de la section de fonctionnement, pour 2019, est pris en charge par le SMO, via des recettes propres, à **titre exceptionnel**.

## LE CONSEIL SYNDICAL

**Vu** l'arrêté préfectoral n°41-2017-10-13-001 du 13 octobre 2017 portant extension du périmètre et modification des statuts du Syndicat Mixte Ouvert « Loir-et-Cher Numérique » et le nommant « Val de Loire Numérique »,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le résultat du scrutin,

**Considérant** que le quorum est atteint,

## DÉCIDE

**Article unique** : le Budget Primitif 2019 ci-annexé, comprenant le budget principal et les budgets annexes, est adopté.

**Le Président du SMO Val de Loire Numérique,**



**Bernard PILLEFER**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de son affichage.*

## Annexe 1 : Présentation par chapitre du BP 2019

### Budget principal

Le BP 2019 intègre une reprise prévisionnelle des résultats 2018 :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses 2018	1 035 206,04	736 538,99
Recettes 2018	5 023,84	1 663 074,83
<b>Résultat de l'exercice 2018</b>	<b>-1 030 182,20</b>	<b>926 535,84</b>
Résultat 2017 reporté	2 542 946,04	0,00
<b>Résultat de clôture 2018</b>	<b>1 512 763,84</b>	<b>926 535,84</b>
	<b>2 439 299,68</b>	

Aucun reste à réaliser n'a été effectué en dépenses et en recettes.

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Chapitre budgétaire		BP 2019	Chapitre budgétaire		BP 2019
20	Immobilisations incorporelles	88 591,00	001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	1 512 763,84
204	Subventions d'équipement versées	100 000,00			
21	Immobilisations corporelles	70 000,00			
23	Immobilisations en cours	1 270 797,84	040	Opérations d'ordre de transferts entre section	16 625,00
<b>Total</b>		<b>1 529 388,84</b>	<b>Total</b>		<b>1 529 388,84</b>
Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
Chapitre budgétaire		BP 2019	Chapitre budgétaire		BP 2019
011	Charges à caractère général	1 181 791,84	002	Résultat de fonctionnement reporté	926 535,84
012	Charges de personnel, frais assimilés	665 000,00	70	Ventes produits fabriqués, prestations	610 400,00
65	Autres charges de gestion courantes	70 100,00	74	Dotations, subventions et participations	560 000,00
022	Dépenses imprévues	150 000,00	75	Autre produit de gestion courante	640 001,00
67	Charges exceptionnelles	656 420,00	77	Produits exceptionnels	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 625,00	013	Atténuations de charges	3 000,00
<b>Total</b>		<b>2 739 936,84</b>	<b>Total</b>		<b>2 739 936,84</b>

## Budget annexe Très Haut Débit

Le BP 2019 intègre une reprise prévisionnelle des résultats 2018

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses 2018	3 573 663.77	415 532.81
Recettes 2018	2 543 418.00	878 557.32
<b>Résultat de l'exercice 2018</b>	<b>-1 030 245.77</b>	<b>463 024.51</b>
Résultat 2018 reporté	12 905 286.59	0.00
<b>Résultat de clôture 2018</b>	<b>11 875 040.82</b>	<b>463 024.51</b>
	<b>12 338 065.33</b>	

Aucun reste à réaliser n'a été effectué.

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Chapitre budgétaire		BP 2019	Chapitre budgétaire		BP 2019
20	Immobilisations incorporelles	610 297,72	001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	11 884 937,64
23	Immobilisations en cours	440 000,00	13	Subventions d'investissement	4 251 427,00
27	Autres immobilisations financières	15 463 890,00	040	Opérations d'ordre de transferts en	76 400,00
13	Subventions d'investissement (remboursement)	85 200,00			
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	548 479,00	021	Virement à la section d'investissement	935 102,08
<b>Total</b>		<b>17 147 866,72</b>	<b>Total</b>		<b>17 147 866,72</b>
Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
Chapitre budgétaire		BP 2019	Chapitre budgétaire		BP 2019
011	Charges à caractère général	133 400,00	70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	520 000,00	75	Autres produits de gestion courante	412 000,00
65	Autres charges de gestion courants	10,00	77	Produits exceptionnels	251 410,00
67	Charges exceptionnelles	10 000,00			
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	76 400,00	042	Opérations d'ordre de transfert entre section	548 479,00
023	Virement à la section d'investissement	935 102,08	002	Résultat de fonctionnement reporté	463 023,08
<b>Total</b>		<b>1 674 912,08</b>	<b>Total</b>		<b>1 674 912,08</b>

## Budget annexe Smart Val de Loire

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Chapitre budgétaire		BP 2019	Chapitre budgétaire		BP 2019
20	Immobilisations incorporelles	293 000,00	13	Subventions d'investissement	826 000,00
21	Immobilisations en cours	733 000,00	021	Virement à la section d'investissement	200 000,00
<b>Total</b>		<b>1 026 000,00</b>	<b>Total</b>		<b>1 026 000,00</b>

Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
Chapitre budgétaire		BP 2019	Chapitre budgétaire		BP 2019
011	Charges à caractère général	235 000,00	70	Ventes produits fabriqués, prestations	110 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	70 000,00			
65	Autres charges de gestion courants	10,00	77	Produits exceptionnels	395 010,00
023	Virement à la section d'investissement	200 000,00			
<b>Total</b>		<b>505 010,00</b>	<b>Total</b>		<b>505 010,00</b>

**Annexe 2 : Synthèse des participations des EPCI en fonctionnement**

	<b>population municipale 2018</b>	<b>%</b>	<b>BP 2019</b>
CA Agglopolys	105 425	31,46%	35 232 €
CA Territoires Vendômois	54 592	16,29%	18 244 €
CC du Val de Cher Controis	47 938	14,30%	16 020 €
CC du Romorantinais et du Monsestois	33 314	9,94%	11 133 €
CC Collines du Perche	6 221	1,86%	2 079 €
CC Beauce Val de Loire	19 911	5,94%	6 654 €
CC Grand Chambord	21 084	6,29%	7 046 €
CC Cœur de Sologne	11 860	3,54%	3 963 €
CC Sologne des Etangs	7 959	2,37%	2 660 €
CC Sologne des Rivières	10 655	3,18%	3 561 €
CC Perche et Haut Vendômois	9 219	2,75%	3 081 €
CC Terres du Val de Loire	6 961	2,08%	2 326 €
<b>Total Loir-et-Cher</b>	<b>335 139</b>	<b>100%</b>	<b>112 000 €</b>
CC Loches Sud Touraine	52 301	16,73%	18 733 €
CC Touraine Vallée de L'Indre	51 279	16,40%	18 367 €
CC Touraine-Est Vallées	38 711	12,38%	13 865 €
CC Touraine Ouest Val de Loire	33 440	10,69%	11 977 €
CC Val d'Amboise	28 315	9,06%	10 142 €
CC Touraine Val de Vienne	25 560	8,17%	9 155 €
CC Gâtine et Choisilles - Pays de Racan	21 316	6,82%	7 635 €
CC Bléré Val de Cher	21 436	6,86%	7 678 €
CC Chinon - Vienne et Loire	23 512	7,52%	8 421 €
CC Castelrenaudais	16 828	5,38%	6 027 €
<b>Total Indre-et-Loire</b>	<b>312 698</b>	<b>100%</b>	<b>112 000 €</b>